

# Comment se portent les familles d'accueil au Québec en 2016?

## Réflexions et points de vue de parents d'accueil sur leur situation actuelle

Colloque JEFAR

9 décembre 2016

Doris Chateauneuf, CIUSSS- Capitale Nationale

Daniel Turcotte, École de Service social, Université Laval

# Plan de la présentation

- Contexte** de l'étude
- Regard sur la littérature existante** (besoins / défis rencontrés par les familles d'accueil)
- Éléments spécifiques au Québec**
- Méthodologie**
- Résultats**
- Bilans / Constats / Pistes d'action**

# Contexte

- Les conditions d'exercice des FA connaissent pourtant des changements importants (profil des jeunes hébergés, modifications de la LPJ, processus de syndicalisation);
- Pénurie de familles d'accueil (recrutement difficile)
- Peu d'études au Québec se sont penchées sur les pratiques et points de vue des familles d'accueil;
- **Objectif: Réflexion globale sur la situation actuelle des familles d'accueil**

# Contexte

- Au Québec, environ 30 000 enfants suivis par la DPJ chaque année;
- Au 31 mars de chaque année, environ 11 000 font l'objet d'une mesure de placement dont 53% en FA et 23% en FA de proximité

## ENFANTS EN SITUATION DE PLACEMENT

Année	Nombre d'enfants placés (au 31 mars de chaque année) N=	Centre de réadaptation %	Ressources de type familial (FA) %	Tiers significatif (FAP) %
2014	11 119	24	53	23
2013	11 250	25	53	21
2012	11 334	26	55	19
2011	11 295	24	57	18
2010	11 111	24	59	17
2009	11 353	25	58	17
2008	11 760	26	58	15

\*tableau réalisé à partir des bilans DPJ (2008-2009 à 2013-2014)

# Besoins / défis rencontrés par les FA

## 1- Répondre aux besoins de l'enfant:

- Les FA souhaitent **être informées des difficultés et des caractéristiques de l'enfant avant le placement** (Octoman & McLean, 2014; Brown, 2008) ;
- Les **problèmes comportementaux et émotionnels** des enfants rendent le placement plus difficile (Buehler et al., 2003; Rhodes et al., 2001; Brown & Bednar, 2006)
- Les FA considèrent important que les parents d'accueil et l'enfant puissent **s'adapter** et qu'ils aient la capacité et les caractéristiques pour **développer une relation positive** (Brown & Bednar, 2006; Withington, et al. 2016).

# Besoins / défis rencontrés par les FA

## 2- Compétences et formation:

- Les FA proposent d'avoir **plus de formations spécifiques** en lien avec les problématiques des enfants (Cooley & Petren, 2011; Rhodes et al., 2001)
- L'étude de Whenan et al. (2009) montre que:
  - Les FA qui ont bénéficié d'une formation pré-placement présentent un meilleur bien-être et ont davantage l'intention de poursuivre en tant que FA;
  - Le sentiment de compétence des parents à gérer les comportements de l'enfant est significativement relié au bien-être et à la satisfaction de la FA et à son intention de poursuivre en tant que FA.
- Les FA souhaiteraient **être mieux préparées et mieux informées** de la **complexité du système** de protection de l'enfance (Cooley & Petren, 2011; Brown & Bednar, 2006), du **rôle des professionnels** (Cooley & Petren, 2011) et des **aspects légaux liés au placement** (Rhodes, Orme et Buehler, 2001)

# Besoins / défis rencontrés par les FA

## 3- Relations avec les acteurs des services de protection de l'enfance:

- La stabilité de placement et la motivation à poursuivre comme FA dépendent en partie de la relation avec les acteurs des services de PE;
- Les FA ont manifesté le **besoin d'être respectées et entendues** par les services de PE et aussi être **reconnues dans leurs compétences** (Brown, 2008; Hudson et Levasseur, 2002; MacGregor et al., 2006; Brown & Bednar, 2006)
- Les parents d'accueil ont besoin d'avoir **des contacts fréquents** et de recevoir des **conseils** et **rétroactions** du personnel en PE (Brown & Calder, 2000); elles mentionnent l'importance de construire un **partenariat basé sur la collaboration et l'honnêteté** (Withington et al., 2016; MacGregor et al., 2006)
- Les FA désirent **être entendues et incluses** dans les décisions qui concernent l'enfant et son futur (Geiger et al. 2013; Rhodes et al., 2001; Brown, 2008; Brown & Bednar, 2006; MacGregor et al., 2006).

# Besoins / défis rencontrés par les FA

## 4- Soutien, support et accès aux services

- **L'accès à différentes formes de services** et de support (social, émotionnel, clinique) est considéré essentiel à la **rétenion** des FA, à leur **bien-être** et à la **qualité du placement** (Geiger et al. 2013; Hudson & Levasseur, 2002; Buehler et al., 2003; MacGregor et al., 2006; Rhodes et al., 2001);
- Importance du support considérant les **attentes élevées envers les FA** et le **profil des enfants** qu'elles accueillent (Buehler et al. 2006); par exemple, support pour **mieux comprendre et gérer les comportements difficiles et problèmes de santé mentale** de certains enfants (Octoman & McLean, 2014);
- Différentes études mentionnent que les FA souhaitent être en **contact avec d'autres FA** pour **partager des expériences communes et échanger des conseils** (Octoman & McLean, 2014; Geiger et al. 2013; Cooley & Petren, 2011)



# Éléments spécifiques au Québec

- Modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (2007);
- Entente collective entre le MSSS et la *Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)* (2012);
- Reconnaissance des « personnes significatives » comme « familles d'accueil de proximité » (2015).

# Éléments spécifiques au Québec

- Modifications apportées à la LPJ qui touchent les milieux substitués:
  - Favoriser le recours aux personnes significatives (actuellement nommées FA de proximité);
  - Établissement de **durées maximales de placement**;
  - Volonté de **favoriser l'implication des parents**, dans la perspective de les amener et de les aider à **exercer leurs responsabilités parentales**;



Souci d'assurer la **continuité des soins** et la **stabilité des liens**  
et des **conditions de vie de l'enfant**.

# Éléments spécifiques au Québec

Entente collective entre le MSSS et la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ):

- Révision en profondeur du **système de rétributions**;
- Accès à des **régimes / avantages sociaux**;
- Définition des **rôles et responsabilités de chacune des parties** (FAARIQ - FA - CIUSSS);
- **Encadrement et évaluation de la qualité des ressources** (CIUSSS).

# Méthodologie

- **Données issues de l'évaluation de la LPJ-2** (*L'évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse : qu'en est-il 8 ans plus tard?*)
- Un sous-volet de l'étude s'intéressait aux **enjeux que pose l'accueil d'un enfant placé** dans le cadre de mesures de protection;
- Pour ce sous-volet, **45 familles d'accueil ont été interrogées** (30 FA et 15 FAP) dans le cadre d'**entretiens semi-dirigés**;
- **Différents sujets ont été abordés** (rôle de la FA dans la planification du PV de l'enfant, relations de la FA avec les acteurs qui lui sont extérieurs, nature des ressources sur lesquelles peuvent miser les FA pour assumer leur mandat);
- **Thèmes ciblés pour l'atelier d'aujourd'hui** : évolution de la situation des FA, changements vécus, nouvelles réalités.

# Profil des participants

CARACTÉRISTIQUES DES FA		N=30
Sexe du répondant (FA)	Féminin	23
	Masculin	7
Groupe d'âge (FA)	30-39 ans	3
	40-49 ans	6
	50 ans et plus	21
Scolarité (FA)	Primaire	1
	Secondaire	9
	Collégial	9
	Universitaire	11
Revenu familial (FA)	Moins de 20 000\$	2
	20 000- 39 999\$	3
	40 000- 59 999\$	5
	60 000 et plus	18
Nombre d'enfants hébergés	1	7
	2	9
	3 et plus	14

# Résultats

## 1- Enjeux liés aux aspects législatifs (LPJ)

- Modifications apportées à la LPJ peu connues des FA
- Priorisation des services offerts aux parents
- Impacts du type de placement

## 2- La réalité des familles d'accueil

- Amélioration des conditions financières
- Un besoin de formations
- Les contraintes administratives
- Les redditions de compte
- DPJ: Une présence plus contraignante que supportante

# 1- La LPJ comme cadre législatif

## 1.1 Différentes positions et niveaux de connaissances en lien avec les modifications apportées à la LPJ.

**Pas de  
changement  
perçu**

*Je n'ai vraiment rien remarqué. Il n'y a pas eu d'impacts majeurs, en tout cas à ma connaissance. Il ne s'est pas rien passé là, de dire: "bien avant ça n'aurait pas été comme ça ou avant ç'aurait été pire ou moins pire" (FA-06)*

**Position plutôt  
neutre**

*Moi je n'ai pas vu un gros gros changement avec cette loi-là. À part le fait qu'il n'y a plus de placements de 5 ans, mais regarde si on prolonge le 18 mois à 2 ans pis après ça à 2 ans et demi pis après ça... Prolonger par un jugement aux 6 mois ou prolonger par un « bang » 5 ans, c'est... il n'y a pas une ben ben grosse différence. (FA-30)*

# 1- La LPJ comme cadre législatif

## 1.2 Position critique

Une Loi centrée sur les besoins et droits des parents

*Les CJ, il faut qu'ils prouvent qu'ils ont tout fait, qu'ils ont tout mis en place pour montrer que la maman n'est pas apte. Mais c'est parce qu'on prend en otage les enfants. [...] je trouve que c'est cher payé pour les enfants. Ils sont utilisés pour prouver que leurs parents n'ont pas les capacités (FA-27).*

Beaucoup d'énergie déployée pour le soutien aux parents

*Avant, c'était plus aux parents à faire la preuve qu'ils avaient fait ce qu'il faut [pour reprendre l'enfant]. Tandis que là, c'est comme si...on donne tellement de chances aux parents. [...] La personne qui doit être le centre de l'univers là-dedans, c'est l'enfant. Et ce n'est pas toujours le cas. Je trouve qu'il y a beaucoup trop...de chances, de soutien donné aux parents par rapport à ce qu'il y a pour l'enfant. Moi en tout cas, je trouvais ça moins pénible avant (FA 28).*



# 1- La LPJ comme cadre législatif

## 1.3 Positions et points de vue des FA/FAP à l'égard du type de placement

**Le placement à long terme: l'option considérée la plus prometteuse pour les FA (stabilité, continuité et engagement affectif)**

*Tant que la cour n'a pas dit "vous allez être là jusqu'à majorité", ces enfants-là ne s'investissaient pas à la maison. En tout cas, pour le plus vieux ç'a été comme ça. (... ) Après qu'ils ont dit qu'il restait jusqu'à majorité, tu as vu le changement dans son attitude. Parce que là, il avait une certitude au moins de vivre dans la même famille, d'avoir une stabilité (FA-19).*

**Un rôle qui diffère selon le type de placement**

*Je te dirais que des enfants que j'ai plutôt accompagnés le temps que le parent se mobilise, ça c'était plus comme un rôle d'éducateur. C'était différent, plus comme un travail. Mais quand c'est des enfants que ça fait 14 ans qui sont chez vous pis qu'ils t'appellent maman, papa et qu'ils savent qu'à 20 ans, ils vont être encore à la maison, c'est plus un engagement. (FA 02)*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.1 Amélioration des conditions d'exercice

**Amélioration  
des conditions  
salariales et des  
conditions de  
travail**

*C'est sûr qu'avec la Loi 49 il y a un incitatif aussi, on est payés un peu plus, on est protégés aussi, on a un régime social, régie des rentes. Ce qui n'était pas le cas avant. Ça peut aider parce que c'est quand même, je ne sais pas moi, une famille d'accueil par exemple l'enfant te pousse dans l'escalier, tu te casses le dos c'est fini hein! Avant c'était fini. Maintenant au moins il y a la CSST. (FA 10)*

**Reconnaissance  
du statut  
professionnel et  
clarification des  
rôles**

*Je pense que ça va mieux depuis qu'on a le nouveau contrat : On est syndiqués et on se sent moins... Moi je me sens moins comme le dernier échelon de la hiérarchie. (FA 14).*

*Avec la syndicalisation, je trouve que les choses sont plus claires. C'est plus égal. [...] On sait ce qui est exigé de nous pis l'intervenante ne peut plus arriver et me dire : « Ben moi je t'exige ci et moi je te demande ça » (FA 30).*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.2 Un plus grand besoin de formations

Accès à des formations et Développement de compétences spécifiques

Répondre aux besoins des enfants et aux exigences du ministère

*De plus en plus, c'est un domaine où les gens doivent être beaucoup plus outillés. Il devrait même y avoir des formations pour les familles d'accueil. C'est ce que je trouve qu'il manque à ce niveau-là (FA 05).*

*Je crois qu'il faut une connaissance de base du développement de l'enfant, il faut avoir des habiletés parentales particulières et ça, les parents de famille d'accueil n'ont pas ces formations-là (FA 09)*

*Les enfants comme je te dis, ils sont beaucoup plus poqués qu'ils étaient. La future famille d'accueil devra être capable de se former. Vraiment là. Si elle n'a pas cette formation-là, il faudra qu'elle soit capable d'aller la chercher. Et d'être capable de suivre une formation, parce que d'assimiler tout ça, c'est autre chose. (FA 27)*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.3 Les contraintes administratives

Papiers  
(gestion  
administrative)

*Aujourd'hui, ce n'est pas pareil. Aujourd'hui, c'est vraiment juste de la paperasse, on vit dans la paperasse. On ne travaille pas sur le côté humain. On travaille sur le côté papier. (FA 19)*

Entraîne le  
sentiment que la  
garde de l'enfant  
se résume à une  
logique  
administrative

*Toute la paperasse qu'il y a à remplir. Les documents à remplir, ça demande plus que ça demandait au début. Actuellement, il y a quand même plus de notes ou de choses à écrire. (FA 24)*

*Côté gestion, je trouve ça plus difficile maintenant. Des fois c'est comme... on a le sentiment que l'enfant est devenu un numéro. Il est devenu une statistique: ça, ça égal ça et ça donne ça. Ce n'est pas toujours de même que ça marche avec un enfant (FA 21)*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.3 Les contraintes administratives

**Règles à respecter (procédures, normes à suivre, etc.)**

**La gestion du placement oblige les FA à respecter un cadre d'exercice rigide**

*La loi de la DPJ c'est ça, ça, ça les règles. C'est très, très, encarcannant et plus ça va, pire c'est . Ils mettent tellement de règles. Tu ne peux pas agir avec un enfant de la DPJ comme ton propre enfant. Exemple : s'il se fait mal, ok là toi t'as le rapport incident/accident. Tous les enfants se font mal... Mais s'il se fait un bleu là, bon c'est où que tu te l'ai fait ton bleu? Qu'est-ce qui est arrivé? Faut que tu declares qu'est-ce qui est arrivé (FA 02).*

*C'est peut-être un peu péjoratif mais les enfants qu'ils nous donnent, c'est un peu la propriété du Centre Jeunesse, les enfants appartiennent au Centre Jeunesse. Souvent je vois ça comme : « est-ce que c'est une famille qu'ils veulent ou c'est une gardienne? » C'est ça, et c'est un peu contradictoire dans ce qu'a vraiment besoin un enfant (FA-12)*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.4 Les redditions de compte

Reddition de comptes et vérifications (par rapport aux finances / dépenses)

Les FA sont sous la loupe d'instances publiques (entraîne certains effets négatifs )

*L'affaire des vérifications, moi j'ai toujours bien vécu ça...ils ont fait un système de vérification des dépenses. Il faut que tu gardes tes reçus, tout ça. Nous, on est une des familles qui disaient: « Regarde, on est content que ça se fasse. » Ça ne nous a jamais frustrés, mais il y en a que ça a frustré beaucoup. (FA 21)*

*Dans la société normale tout le monde est innocent jusqu'à preuve du contraire. En tant que famille d'accueil, on est coupable jusqu'à preuve du contraire. Si un enfant dit « la famille d'accueil m'a frappée », avant même qu'on vienne voir la famille d'accueil pour demander ce qui s'est passé et bien on retire les enfants, c'est le gros branle-bas et ça fait toute une histoire. (FA 10)*

# 2- La réalité des familles d'accueil

## 2.4 Les redditions de compte

**Contraintes dans les méthodes éducatives; crainte d'être réprimandé**

**Obligation de justifier les interventions disciplinaires menées auprès des enfants**

*Si on prend la jeune, puis qu'on dit à la jeune « regarde-moi ». Il y a des fois qu'il faut que tu les prennes par les bras aussi, comme on fait avec nos enfants. « Regarde, je te parle ». Les gens de familles d'accueil ne feront pas ça. Ils vont avoir peur de se faire taper sur les doigts. Ils veulent qu'on les éduque comme nos enfants, mais mes enfants ils ont été sur un banc de punition! Mes petits enfants viennent ici et parfois c'est « vas réfléchir 5 minutes ». (FA 22)*

*En général, ce sont tous des jeunes qui arrivent avec un bagage qui est difficile. Et tu essaies de baliser pour les ramener dans une vie normale. Un enfant qui est tout croche et que tu ne vas jamais lui dire qu'il n'est pas correct, à quelque part, tu ne l'aides pas. Pis le système fait que tu ne peux pas dire : « Bon là c'est assez là. Tu débordes là, tu vas avoir une conséquence à ton acte ». Nous on a toujours vécu comme ça, nos enfants on les a élevés d'une façon et je pense qu'ils réussissent assez bien. Un enfant qui arrive et qui n'a jamais eu de balises dans la vie, qui arrive à 7 ans et qui n'a jamais été... « c'est assez, on se calme un peu, on ne monte pas sur les murs, on ne saute pas sur les divans ». Il faut que tu recommences tout ça, mais des fois je trouve que le système veut que tu les laisses de même. Mais si un enfant rentre chez nous, c'est parce qu'il y a des changements à apporter. (FA 21)*

## 2- La réalité des familles d'accueil

### 2.5 DPJ: Une présence plus contraignante que supportante

Partenariat avec les intervenants CJ transformé par le processus de syndicalisation

L'intervenant désigné au suivi des FA n'offre plus de support clinique

*Je pense que pour certaines familles d'accueil, l'idée d'avoir une intervenante-ressource, c'était quelque chose qui était positif. Moi je pense qu'il va falloir qu'il y ait une sérieuse réflexion à faire sur qui sont les familles d'accueil, quelle est leur formation, quels sont les outils qu'elles peuvent disposer, parce que les centres jeunesse ne peuvent plus offrir ce soutien-là qu'ils offraient aux parents avant. (FA 03)*

*On n'a plus de soutien; avant c'était un TS famille d'accueil, maintenant c'est un intervenant qualité. Puis il m'a bien dit que son rôle, c'est de s'assurer que chez nous, les clients reçoivent un bon service. C'est rendu ça notre rôle. Ça a changé. Peut-être à cause de la syndicalisation qui vient brouiller... parce que t'appelles ton intervenant ressource, tu lui demandes une question et là il te dit : « Ben il faut que tu appelles ton syndicat » (FA 29).*



# Bilans et constats

- Reconnaissance du statut
- Clarification des tâches
- Professionnalisation  
(formations et développement des compétences)
- Encadrement de la qualité

- Cadre d'exercice plus rigide
- Miser sur le développement de connaissances / habiletés spécifiques

- Priorisation - aspect humain
- Normalisation du placement
- Dynamique et valeurs familiales
- Latitude dans les choix éducatifs

- Cadre d'exercice plus souple
- Miser sur les sentiments et les aptitudes personnelles

Support  
professionnel  
à réorganiser

S'ajuster et trouver un équilibre

# Pistes d'action / Recommandations

## Sur le plan de l'intervention:

- S'assurer que soient mises en place des **modalités de formation pour les FA**;
- Développer des mécanismes de soutien et d'entraide s'adressant aux FA et mettant à contribution **l'expertise des parents d'accueil expérimentés**.
- Assurer l'accès aux ressources pour les enfants

## Sur le plan de la recherche:

- faire un suivi des **impacts de la loi concernant la représentation des ressources de type familial (syndicalisation)** sur les conditions d'exercice des familles d'accueil.

*Merci de votre attention!*

***En savoir plus :***

Chateauneuf, D. et Turcotte, D. (2015). **L'évaluation de la LPJ : qu'en est-il huit ans plus tard? La perspective des milieux d'accueil.** Annexe VI, pp. 428-475. Dans Drapeau, Hélié, Turcotte et coll. *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard.* MSSS, Québec, Centre de recherche JEFAR.